



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 26 mars 2025

Nombre de Membres présents : 22

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le vingt-six-mars

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

13 mars 2025

Présents

J. H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK
G. BARRIOL – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET
H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
R. BENEJEAN – M. DUMAS – J. CHUECOS – F. CHEILAN
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY
A. VASAI – C. UHL – P. CASTEAU

Objet de la délibération

26-2025

Adhésion à l'association loi 1901
« les amis de la Gendarmerie »

Excusé(s) ayant donné pouvoir

- M. AUGIER à A. VASAI
- S. AELVOET à S. REBUFFAT
- S. LEBELLE à R. BENEJEAN
- M. SOLER à M. DUMAS

Absent(s)

Jérôme DELCOURT

Marie DUMAS a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Monsieur le Maire indique que l'association « Les amis de la Gendarmerie » est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, dont l'objectif est de rassembler des personnes attachées à la présence et au prestige de la Gendarmerie nationale.

Cette association a pour objet de :

- Promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie nationale ;
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations ;
- Soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population ;
- Consolider les liens entre la Gendarmerie et la nation ;
- Entretien un réseau associatif qui regroupe des adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie nationale.

Le montant de la cotisation annuelle minimale s'élève à 100 € par an.
Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association loi 1901 « Les amis de la Gendarmerie » et de porter le montant de la cotisation au titre de l'année 2025 à 400 €.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'ACCEPTER l'adhésion de la ville de Cabannes à l'association « Les amis de la Gendarmerie »,

Article 2 : DE VERSER la somme de 400 € à ladite association pour l'adhésion annuelle 2025 prévue au budget 2025

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à ce dossier.

VOTE

Pour : G MOURGUES - J.H. FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - M. NOEL-GAMET - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT
R. BENEJEAN - M. DUMAS - J. CHUECOS - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ
A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU - M. AUGIER - S. AELVOET
S. LEBELLE - M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Gilles MOURGUES



La Secrétaire de séance,
Marie DUMAS

